

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENCA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES**

PREF 05
12/2013

SEANCE du 12.12.13

N° 2013-64

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 12 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 décembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI

Secrétaire de séance : ROBERT Joël

**Objet : Réforme des rythmes scolaire - Horaires d'arrivée et de départ
Choix de la demie-journée supplémentaire**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu les différentes réunions d'informations et d'échanges tenues avec le corps enseignant, l'inspection académique, les parents et les élus,

Le Maire propose à l'assemblée présente de délibérer dans un premier temps sur les horaires d'arrivée et de départ, ainsi que sur le choix de la demie-journée supplémentaire pour la rentrée 2014, premiers éléments indispensables pour permettre l'organisation des transports scolaires :

- Horaires des lundi, mardi, jeudi, vendredi : Arrivée 8h30 / Départ 16h30
- Demie-journée supplémentaire : le mercredi matin
- Horaires du mercredi matin : Arrivée 8h30 / Départ 11h30

Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de donner un avis favorable aux horaires proposés et à la demie-journée supplémentaire choisie, à savoir le mercredi matin.

**Le Maire
Rémi COSTORIER**



The image shows a blue ink signature of Rémi Costorier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LARDIER et VALENCA' around the top and 'Hautes-Alpes' at the bottom.